

# RÈGLEMENT DU BADABOB X

- Art. 1** Le tournoi est autorisé sous le numéro : **A REMPLIR**
- Art. 2** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 3** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art. 4** Le Juge-Arbitre du tournoi est **Hugo ANEST**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement un joueur ne respectant pas un point de ce règlement. L'organisateur (GEO) principal du tournoi est **Vithushanan MATHAN**
- Art. 5** Ce tournoi est ouvert à la catégorie senior, tous les joueurs et joueuses vétérans, juniors, cadets et minimes sont autorisé à y participer.  
**Il se déroule le samedi 19 et le lundi 21 Avril 2025 sur 7 terrains.**  
**Il est ouvert aux joueurs et joueuses de R4 à NC.**  
**Les joueurs seront répartis en 4 séries (R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11/P12/NC).**  
Le tournoi se déroulera au **Complexe Henri Wallon - 1, rue Bernard Birsinger, 93000 Bobigny**. Le tournoi se déroulera sous le format standard de la LIFB. Les tableaux ouverts dans chaque série seront Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames, Double mixte. Les simples se joueront samedi, les doubles le dimanche et les mixtes le lundi.
- Art. 6** Le nombre de joueurs maximum est fixé à 450. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs en fonction du taux de remplissage des différentes séries pour garantir la bonne organisation de la compétition
- Art. 7** Les surclassements en simple ne sont pas autorisés.  
Les surclassements en DD DH DM sont autorisés uniquement si l'un des joueurs/joueuses de la paire a le classement de la série demandé.  
Il ne peut pas y avoir plus de deux classements d'écart entre deux joueurs / joueuses d'une paire de double.  
Ex : une paire D7/D8 peut jouer en R6/D7, une paire R6/D9 ne peut pas jouer en R6/D7.  
Une paire D8/P11 ne peut pas jouer en D8/D9, une paire D8/P10 peut jouer en D8/D9
- Art. 8** Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries en cas d'inscription insuffisante dans une série. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre par mail (préciser le mail de contact du tournoi).
- Art. 9** Les tableaux se jouent en poules, suivies d'une phase en élimination directe. Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode de qualification en cas de variation des inscriptions. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.

- Art. 10** Les volants officiels sont les « RSL A9 ». Les volants sont à la charge des joueurs.
- Art. 11** La date limite d'inscription est le **22/03/2025**. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception sur BadNet. La date de prise en compte des classements est le **22/03/2025**.  
Les joueurs resteront dans la série dans laquelle ils sont inscrits, quelle que soit l'évolution ultérieure de leur classement, entre cette date et le début de la compétition.  
Le tirage au sort aura lieu le **05/04/25**. Une mise à jour des classements sera effectuée à cette date uniquement pour définir les têtes de série.
- Art. 12** Le montant des droits d'engagement est de 20 € pour un tableau, de 24 € pour 2 tableaux et 28€ pour 3 tableaux.  
Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...). Tout forfait arrivant après tirage au sort devra également être justifié auprès de la ligue ile-de-France de badminton.
- Art. 13** Les inscriptions se feront directement sur badnet.org ou sur l'application ebad. Pour toute demande et modification, une seule adresse de contact : [inscriptions.tournois.acbbad@gmail.com](mailto:inscriptions.tournois.acbbad@gmail.com)  
(en précisant le nom du tournoi dans l'objet « BADABOB X »).  
Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si, les joueurs concernés ont confirmé et payé leur inscription. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Toute modification et annulation devra être faite par mail à [inscriptions.tournois.acbbad@gmail.com](mailto:inscriptions.tournois.acbbad@gmail.com)
- Art. 14** Les matchs seront auto arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 15** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au Juge Arbitre. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra revenir dans les délais prévus sous peine de WO.
- Art. 16** Chaque joueur autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.
- Art. 17** Chaque joueur est autorisé à jouer dans deux tableaux maximum.
- Art. 18** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Art. 19** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 20** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

**Art. 21** Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le Code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

**Art. 22** Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales interdisant la pratique sportive, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur

**Art. 23** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.